

curer une indemnité entière du préjudice qu'il a souffert, & pour que l'on procure à l'Impératrice-Reine le support & la satisfaction qu'elle a droit d'attendre. Les Collèges de l'Empire ont arrêté en même-tems que tous les Cercles mettroient leurs Contingens sur un pied augmentés au Triple du nombre ordinaire, afin de concourir efficacement aux vûes de soutien & de satisfaction qui sont l'objet de leur Résolution présente. Enfin voici en quels termes cette Résolution est conçue.

*De la part des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, on déclare à S. A. l'Illustre & Principal Commissaire de Sa Maj. Imp., notre très-gracieux Seigneur, Mr. le Prince de la Tour & Taxis &c. Qu'on a proposé & délibéré, suivant l'usage, dans les trois Collèges de l'Empire, sur les Décrets de Commission Impériale, dictés le 20. Septembre & 18. Octobre de l'année dernière, concernant l'invasion hostile du Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg, dans la Saxe & la Bohême; ainsi que sur la Lettre de Sa Maj. l'Impératrice-Reine du 21. Octobre, de même que sur les Mémoires présentés par les Ministres de Saxe & de Brandebourg les 23. Septembre & 20. Décembre; qu'on y a vu les commencemens & les circonstances de l'invasion violente faite des Etats Electoraux de Brandebourg dans ceux de Saxe & de Bohême; que l'Electorat & autres Places de la Saxe ont été saisis, & sont encore détenus jusques aujourd'hui; & qu'ainsi, Sa Maj. Impériale, en qualité de Juge Suprême, a dû prescrire des Ordonnances en conséquence.*

*Qu'après la délibération la plus mûre & telle que l'exigeoit un événement aussi important, il a été conclu & arrêté, qu'il seroit fait les remerciemens les plus respectueux à Sa Maj. Imp. pour les soins paternels qu'elle s'est donnés pour le rétablissement de la tranquillité publique, & pour la communication qu'elle en a fait parvenir à la Diète de l'Empire, & qu'elle seroit très-humblement requise de continuer à procéder, comme elle avoit commencé, selon les Loix & Constitutions de la Patrie, & en particulier conformément à l'Ordonnance d'Exécution, à la paix de Westphalie &*